



Prime de Noël CDD 7 mois.

Par **Mathieu22**, le **26/11/2015 à 16:25**

Bonjour, rnJ'ai vu que le sujet est déjà présent sur le forum mais je n'ais pas trouver la réponse à mon problème .rnJe me permet de le poster ici.rnJ'ai un un CDD du 01/02/2015 au 30/09/2015 rnSuite à un renouvellement du 01/10/2015 au 30/11/2015.rnLa société applique la prime de Noël pour tout ces salariés .rnJ'aimerais donc savoir si je suis en droit de la réclamer également et si il me doivent 100% de cette prime ou bien si elle sera calculer au prorata de ma présence dans l'entreprise durant la période de mon CDD.rnrnMerci pour vos réponses.rnMathieu

Par **morobar**, le **26/11/2015 à 17:53**

Bonjour,rnVous avez le droit de demander les conditions d'attribution de cette primernVous avez le droit de vérifier ainsi s'il s'agit d'un usage ou d'une libéralité.rnAvec ces renseignements vous pourrez le cas échéant vérifier (ou faire vérifier) votre éligibilité à cette prime.rnMais ne partez pas du principe que forcément vous devez avoir quelque chose. A ce stade de votre exposé ce n'est pas encore vrai.